



La Lettre de Béruges

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu du Conseil municipal du 30 août 2022

► GRAND POITIERS

Présentation du rapport d'activité de Grand Poitiers pour l'année 2021

Florence Jardin, Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, est venue présenter le rapport d'activité 2021 de Grand Poitiers devant le Conseil municipal. Cette présentation a été suivie d'un moment d'échange avec le Conseil. Ce rapport d'activité 2021 de Grand Poitiers est disponible sur le site Internet de la commune.

► URBANISME

Vente d'un terrain communal

La dernière parcelle de l'ancienne aire de jeux du lotissement des Cours est en vente depuis plusieurs mois. La Commune a reçu une offre d'achat pour cette parcelle non complètement viabilisée de 2345m² une offre d'achat à 75 000€.

Accord du Conseil : Pour 12 ; Abstention 3

Agenda :

- AG de l'APE : **Lundi 26 septembre à 20h30**
- Soirée Sal'o'bars : **Concert gratuit ARCHI DEEP**
Vendredi 30 septembre au stade Mullon
Ouverture du bar à 19h00. Concert à 20h00
- Festi 86 - Festival de théâtre. Les dates sur Béruges :
Vendredi 30 septembre à 20h45
Samedi 1er octobre à 14h45
Samedi 8 octobre à 20h45
- Jus de Pomme de l'APE : **Samedi 8 octobre**
- AG Comité des Fêtes : **Vendredi 21 octobre à 20h30**
- La Verrerie : La biodiversité du site à l'automne
Jeudi 27 octobre à 14h (sur réservation)
- La Bérugeoise : 26e randonnée VTT et pédestre
Dimanche 6 novembre



Horaires Bibliothèque

Les **Lundis et Mercredis** de 16h à 18h00 et les **Samedis** de 10h à 12h.

Vacances scolaires :

Uniquement le Samedi de 10h à 12h.

► ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages : fixation des tarifs d'enlèvement de déchets encombrants

Urbaines ou rurales, toutes les communes sont victimes de dépôts sauvages abandonnés par des particuliers ou des entreprises. Ces incivilités dégradent les milieux naturels et occasionnent pour les communes des frais d'enlèvement et de traitement. Hélas, les auteurs de ces dépôts sauvages ne sont pas toujours identifiés. Mais dans le cas où il est possible de remonter jusqu'aux auteurs, la commune peut facturer le coût d'enlèvement des déchets, en plus de l'amende administrative (135€) ; et ceci n'oblitére en rien la possibilité d'un dépôt de plainte et de poursuites devant un tribunal. Tarif proposé au vote du Conseil : enlèvement des déchets encombrant l'espace public : **350€ + le coût réel des sommes réglées** par la commune pour le dépôt et le traitement en déchetterie.

Accord du Conseil : Unanimité

► BUDGET

Admission en non-valeur

La Trésorerie demande de passer des créances en non-valeur. Elles correspondent à des impayés de services périscolaires irrécupérables (décès, surendettement bancaire, ou sommes inférieures au seuil de poursuite) sur la période 2019 à 2021, et pour un total de 157,76€.

Accord du Conseil : Unanimité

Adoption anticipée de la nomenclature comptable M57

Les collectivités locales ont jusqu'au 1er janvier 2024 pour adopter une nouvelle nomenclature comptable dite M57. En relation avec la Trésorerie, et pour anticiper des difficultés éventuelles, la commune de Béruges souhaite ne pas attendre le dernier moment pour effectuer cette bascule comptable et souhaite anticiper son adoption dès le 1er janvier 2023.

Accord du Conseil : Unanimité

ASRD Energies Vienne : perception de la redevance d'occupation du domaine public

La Sorégies verse aux collectivités locales une redevance annuelle en contrepartie de l'occupation du domaine public. Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la population de la collectivité et de l'évolution de l'index ingénierie. Pour Béruges en 2021, le montant à percevoir par la commune est de 221€.

Accord du Conseil : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES amenées par le groupe d'opposition



Précisions appelées concernant les honoraires d'avocat annoncés dans la tribune de la majorité municipale dans la précédente Lettre de Béruges

Le montant des honoraires de l'avocat mobilisé dans l'affaire du référé administratif cité dans la dernière Lettre de Béruges s'élève à 1700€. Notre contrat d'assurance permet la prise en charge partielle de ces frais, à hauteur de 500€ dans le cas d'un référé administratif. Quand elle aura perçu le remboursement de son assurance, le reste à charge pour la commune sera à terme de 1200€.



Diffusion tardive des délibérations et PV du conseil municipal du 06/05

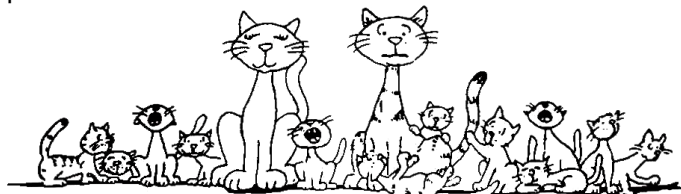
Concernant la publication du compte-rendu du conseil municipal du 06/05, celui-ci a été validé et signé par les membres du conseil lors du conseil municipal suivant du 23/06, puis mis en ligne sur le site internet le 06/07. La rédaction des procès-verbaux est effectuée par le secrétaire de séance, tournant à chaque conseil. Ce travail est difficile et chronophage. Les 3 conseillers d'opposition sont invités une nouvelle fois à prendre part à cette tâche pour mieux en mesurer la difficulté et la charge de travail associée.

Retour d'information sur la campagne de piégeage de chats errants dans le lotissement des Villiers

L'organisation de cette campagne de piégeage tire son origine dans le signalement par plusieurs riverains du lotissement des Villiers de chats sauvages (errants et non identifiables) et surtout se multipliant. Pour éviter d'être débordée à terme par le nombre de chats, la municipalité a pris la décision de commander auprès de notre prestataire SACPA une campagne de piégeage.

- 3 chattes ont été capturées, tatouées (au nom de la commune), vaccinées et stérilisées avant d'être replacées dans le lotissement.
- 1 chat a été capturé et euthanasié car porteur du sida des chats pour éviter la transmissions aux autres chats du quartier.
- 5 chatons ont été déposés à la fourrière de Grand Poitiers.
- Aucun chat pucé ou tatoué n'a été capturé.

Coût pour la commune : 3x135€. Rappelons aux propriétaires de chats qu'il est de leur responsabilité de les faire tatouer/pucer et vacciner, et d'assumer les portées de chatons qui pourraient advenir en cas de non-stérilisation.



ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Quelle stratégie de développement économique pour Béruges ?

D'abord rappeler que le développement économique est une compétence de Grand Poitiers ; que la création de zones d'activités économiques ou artisanales est aussi du ressort de Grand Poitiers et subordonnée aux règles d'urbanisme (PLUi). Enfin que la commune ne compte pas à ce jour sur son territoire de zone d'activité artisanale. Pour autant, la commune peut accompagner des porteurs de projets en relayant leurs besoins auprès des différents acteurs.

L'opposition cite 3 artisans déjà installés sur la commune et qui ont sollicité la municipalité en quête de terrains pour développer leur activité. Leur projet initial était de s'installer sur une parcelle privée. La municipalité est intervenue en tant que médiateur pour tenter de rapprocher les intérêts du propriétaire de la parcelle avec ceux des 3 artisans ; hélas sans succès. La commune ne possédant aucun terrain susceptible d'accueillir ces 3 artisans, nous leur avons alors proposé d'inscrire une parcelle aujourd'hui agricole en bordure de D3 pour en redéfinir l'usage en zone d'activité artisanale ; mais le délai inhérent à cette procédure administrative a dissuadé les 3 artisans qui ont mis en place d'autres stratégies de développement.

Mais alors quelle stratégie de développement économique pour Béruges ? La formulation est très emphatique au regard du potentiel et des moyens d'une petite commune rurale comme la nôtre. Mais on peut citer 3 exemples pour illustrer l'action de la commune en faveur de son activité économique :

- Réhabilitation du pont du Pin, passage obligé de nombreux convois agricoles : 250K€ dont 150K€ à la charge de la commune. Rappelons que l'agriculture est la principale activité économique de la commune.
- Agrandissement de la boulangerie ; projet en cours pour un coût estimé autour de 175K€ HT.
- Relocalisation d'un bar commerce multiservices sur la place de l'église ; projet en cours pour un coût estimé autour de 215K€ HT (hors acquisition de l'immeuble).

Les contraintes liées à la taille et à la localisation géographique de notre commune n'empêchent toutefois pas la trentaine de petites entreprises et autoentrepreneurs installés à Béruges de s'épanouir, et dans un cadre plus nature qu'urbain et industriel.

► QUESTIONS DIVERSES amenées par le groupe d'opposition

Talus effondré en sortie de centre-bourg en direction du cimetière

Le dossier de ce talus effondré sur quelques mètres de longueur en bordure de D40 remonte à 2018. Ces terres proviennent d'un terrain privé ; la municipalité est donc en droit d'exiger leur retrait auprès du propriétaire. Deux facteurs viennent toutefois troubler la lecture de cette situation :

- La végétation a aujourd'hui repris ses droits et participe à la consolidation du talus éboulé. Un simple retrait au tractopelle des terres éboulées pourrait bien alors générer un éboulement plus important. Il faut donc envisager une consolidation du talus qui s'avère coûteuse.
- Le propriétaire argue du fait que la fragilisation de son talus serait le fait du département qui a tapé dedans lors de la construction de la route goudronnée il y a de nombreuses années ; également la commune porterait aussi une part de responsabilité quand elle a creusé un petit aménagement de quelques centimètres pour y placer le radar pédagogique.

Face à cette situation nuancée, la municipalité a fait le choix à l'époque de rentrer en négociation avec le propriétaire pour trouver un accord amiable sur la prise en charge des travaux de consolidation du talus.

Hélas, ces négociations n'ont pas abouti et aucun accord n'a pu être approché. La municipalité s'est donc résignée à entamer une (longue) procédure administrative pour contraindre le propriétaire à retirer ses terres ou à financer ce retrait.

Le talus aujourd'hui s'est stabilisé avec la végétation qui a repris ses droits. La situation reste néanmoins sous surveillance.



Sécheresse et fleurissement des bacs à fleurs sur la place de l'église

L'achat de plants pour fleurir l'ensemble de la commune a coûté cette année 688€. Seul le premier arrosage a pu être réalisé avant l'arrêté préfectoral d'interdiction

d'arrosage. Même la captation d'eau dans le puits situé sur la place de l'église a aussi été proscrite. Les plantations ont donc crevé dans l'été et ont dû être retirées.

Cette situation de sécheresse qui s'annonce récurrente pose 3 questions :

- La récupération et l'utilisation d'eau de pluie. A cette fin, la commune s'équippa de récupérateurs d'eau de pluie à la salle des fêtes, et aux ateliers municipaux.
- Le type de plantations d'ornement : envisager pour l'année prochaine des plants plus résistants à la rareté de l'eau.
- Et plus largement, nos habitudes quotidiennes de consommation d'eau qui devient une denrée de plus en plus précieuse car rare. Voir article dans cette Lettre de Béruges.

Courrier d'un administré sur la constructibilité de ses terrains

Cet administré a été reçu en mairie par le Maire lors du précédent mandat pour évoquer la constructibilité d'un terrain dont il est propriétaire. A cette occasion, il lui a été expliqué que la constructibilité de son terrain serait inscrite dans la prochaine révision du PLUi à échéance de 2021.

Le passage de Grand Poitiers à 40 communes a entraîné l'élargissement de la révision du PLUi initialement programmé à 13 communes. La conséquence est l'allongement du temps de traitement de cette révision désormais annoncée pour 2025. A l'occasion d'une deuxième rencontre en mairie, le Maire a eu l'occasion de lui annoncer le report dans le temps de cette révision du PLUi.

Hélas, cet administré perd patience et a envoyé au Maire en septembre 2021 une lettre pleine de colère et insultante et qui n'appelait aucune réponse autre que celles déjà données lors des deux entretiens en mairie et qui ne justifiait pas une communication plus large.



SÉCHERESSE

Pour toutes fissures provoquées par la sécheresse, il est impératif de **se signaler en mairie avant début octobre** en envoyant par mail (mairie@beruges.fr) une courte description des désordres constatés avec éventuellement une ou deux photos.

La mairie pourra alors constituer un dossier de reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse auprès de l'Etat.

Il est possible de contacter l'Association Départementale de la Sécheresse 86 (ADS 86) pour obtenir de l'aide et des renseignements pour la démarche à suivre :

Esplanade des Citoyens à Fontaine-le-Comte
associationsecheresse86@gmail.com



Loi d'identification des CHATS

Tous les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent impérativement avoir des identifications. Cela peut être le **tatouage du chat ou une puce électronique**. Cette loi a été mise en application afin de lutter contre les cas très fréquents d'abandon de chat et pour responsabiliser les propriétaires. Tous propriétaires qui ne se conforment pas à cette loi risquent d'être sanctionnés d'une contravention de 4^e classe et d'écoper d'une amende de 750 euros. L'animal doit également être identifié par tatouage ou puce s'il change de propriétaire suite à un don de chat ou une vente.

Référence législative : décret du 18 décembre 2020.

ECOLE



Transformation de la cour des maternelles

Parents d'élèves et enseignants ont sollicité la Commune pour transformer la cour d'école des classes maternelles. Cette cour présente un sol calcaire dégradé et ne dispose pas de protection contre la pluie ou les fortes chaleurs.

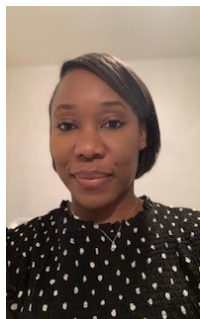
Le Conseil municipal a alloué une enveloppe de 30K€ pour revisiter cette cour d'école.

Le projet débute ce mois de septembre par une concertation entre enseignants, parents d'élèves, enfants et élus pour imaginer le futur de cet espace : ramener de la nature, aménager des zones pédagogiques différenciées, proposer ombrage et protection contre la pluie.

Cette réflexion collective permettra de rédiger et de chiffrer un programme d'aménagement qui sera présenté en conseil d'école et en conseil municipal.

Les travaux validés pourront commencer en 2023.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



Depuis le 02 Mai 2022, le Relais de la Petite Enfance accueille une nouvelle Responsable. **Delly Billaud**, Éducatrice jeunes enfants de formation. Après 10 ans dans un Etablissement Spécialisé, elle a choisi de revenir vers le relais petite enfance où elle a effectué ses premiers pas, lors de sa formation. Situé à Pouzioux la Jarrie, il officie pour les communes de Béruges, Biard et Vouneuil. C'est un lieu ressource pour les professionnels de la garde à domicile (les

Assistants maternelles ; AM) et les Parents-employeurs, ainsi que pour les familles qui cherchent un mode de garde sur le territoire. Delly Billaud accueille les assistantes maternelles **les mardis matin à la Maison de la Petite Enfance (MPE) de Béruges ou au Dojo. Un jeudi par mois, elles sont reçues par les bénévoles de la bibliothèque de Béruges**, pour un temps de lecture. La MPE est fermée pendant les vacances scolaires. Les après-midis, les parents sont reçus avec ou sans rdv au RPE de Pouzioux la Jarrie.



La RPE est un lieu de socialisation pour les enfants et un lieu de professionnalisation pour les AM. Il permet de limiter l'isolement des AM et des enfants, et favorise ainsi la création de liens sociaux. C'est un lieu d'éveil, car les enfants partagent, découvrent et explorent de nouveaux jeux et ce sont des moments propices à la découverte de l'autre. Pendant qu'ils explorent, ils sont sous la surveillance de leurs AM, qui échan- gent sur ce qu'elles observent et sur leurs pratiques. Ces moments d'échanges permettent la transmission des informations importantes en lien avec leur agrément (leurs postures, leurs contrats et la législation).

Date à retenir :

Journée de la Petite Enfance : samedi 08 Octobre 2022

À la salle R2B de Vouneuil-sous-Biard

8h30 à 11h30 : Plusieurs ateliers (Snoezelen, bébé signes, yoga)

11h à 13h : Conférence pour les professionnels

Être Assistante Maternelle (AM) c'est permettre aux parents de faire garder leur enfant dans un cadre sécurisant et familial. Le nombre d'enfants restreint permet un accompagnement personnalisé aux plus près des besoins de l'enfant. Il peut ainsi s'épanouir dans un environnement contenant. A Béruges, depuis plusieurs départs à la retraite, les assistantes maternelles ne sont plus que 6 à exercer. Cela met en difficulté les parents à la recherche d'un mode de garde.

Si vous vous intéressez au métier d'assistante maternelle ou que vous souhaitez vous reconvertir, n'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance afin d'échanger sur ce projet professionnel.



Sur les trois territoires, les projets petite enfance visent à augmenter la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

Des projets communs aux assistantes maternelles et aux professionnelles de crèches sont donc mis en place sur tout le territoire (Journée petite enfance- Atelier musical...) Ils sont organisés avec la participation conjointe de la responsable du Relais, Delly Billaud et des deux responsables des crèches : Virginie Placard et Cécile Baty.

Ce lieu est également **une référence pour les parents à la recherche d'un mode de garde**. Grâce à la mission de guichet unique, la responsable enregistre les demandes d'inscription pour les deux EAJE du territoire (crèche). Elle accompagne les parents dans leurs recherches et les informe des différentes possibilités de garde : accueil individuel (assistante maternelle, garde à domicile) ou collectif (crèche).



Collectif Les Sal'O'bars

Benoit Clavier - 06 20 19 47 82
lessalobars@gmail.com

Soirée concert avec ARCHI DEEP le vendredi 30 septembre à 20h

Tout droit venu de l'île d'Oléron, ce duo (guitare/batterie) propose un rock aux multiples influences, allant du blues à la pop en passant même par le funk.

Leur talent et le hasard des rencontres leur ont permis de jouer en première partie lors de la tournée d'H.F. Thiéphaïne dont une date à Berçy devant 20000 personnes.

Ils étaient également à l'affiche du festival du Lavoir Electrique début juillet chez nos voisins de Vouneuil-sous-Biard.

Ils seront donc de passage **chez nous le 30 septembre, au stade Paul Mullon, pour un concert à ne pas rater** car leur son énergique, leur charisme et leur univers loufoque devraient les emmener très haut et très loin.

Venez en famille, avec des amis et avec votre pique-nique si vous le souhaitez, nous nous chargeons d'ouvrir la buvette dès 19h.

L'accès à ce concert est gratuit, nous vous espérons nombreux pour cette dernière soirée estivale proposée par les Sal'O'Bars.



Football : FCVB

Philippe Lafanechère 06 88 73 79 67

Nouvelle saison pour une confirmation !

Le plus dur en sport est de confirmer. Après une saison pleine et des succès à tous les niveaux, le FCVB (union des deux communes Béruges et Vouneuil) doit poursuivre sa progression et ses belles performances pour sa seconde saison d'existence.

Pour le coaching de l'équipe fanion, **Arnaud Vallet** a pris la succession de Nicolas Sabourault qui a réalisé un gros travail avec l'équipe mais qui se met en retrait pour raisons professionnelles. Souhaitons à Arnaud autant de réussite (voir plus) que son prédécesseur. Equipes séniors garçons, équipe féminine, équipes de jeunes et école de foot, tout le monde peut trouver une place au sein du club. Et pour ceux qui ne souhaitent pas jouer au ballon, n'hésitez pas en cette rentrée à nous rejoindre pour accompagner ou encadrer en tant que bénévole.

Contacts et renseignements :
Président **Philippe Lafanechère** 06-88-73-79-67

Du côté des infrastructures, nous bénéficions des équipements du Grand Poitiers et du stade Paul Mullon (au bord de la boivre). Une collaboration municipalité et artisans de la commune-bénévoles de l'association a permis cet été la rénovation des vestiaires. Merci à tous pour le travail accompli. On se retrouve très vite sur le bord des terrains pour encourager les rouge et noir 😊



FEPS GYM

Valérie Barthélémy 06 15 11 93 97
valbarthelemy@sfr.fr

Pour le plus grand plaisir des fidèles de la section, les cours ont repris lundi 06 septembre à la salle des sports de Béruges.

Bienvenue aux nouveaux adhérents venus en nombre se renseigner au forum des associations. Des places sont encore disponibles dans chaque cours, n'hésitez pas et venez faire un essai ! **Deux séances sont offertes.**

• Body/Zen : Jeudi de 19h30 à 20h30

Nouveauté de la rentrée 2021 qui rencontre un franc succès ! Cette pratique, savant mélange de Pilates, Yoga et de Thaï chi joue avec les étirements, le relâchement, les appuis. Elle vous aide à éliminer les tensions du quotidien

• Gymnastique d'entretien :

Lundi matin de 9h à 10h - Jeudi soir de 18h30 à 19h30

Cours plus dynamique proposant du cardio, du renforcement musculaire (abdos, fessiers...) et des étirements en fin de séance.

• Pilates :

Lundi matin de 10h à 11h et Lundi soir 19h-20h et 20h-21h

Jeudi soir de 20h30 à 21h30

Vendredi matin de 9h à 10h

Renforcement musculaire en profondeur prenant en compte la respiration. Activité recommandée pour soulager les douleurs dorsales et lombaires en travaillant sur la posture. Réduit le stress.

Un **certificat médical** est obligatoire. **Les tarifs varient, selon les activités et le nombre d'heures pratiquées par semaine**, de 110 à 281€ pour l'année, auxquels il faut ajouter l'assurance du FEPS (adultes : 12 € et jeunes à partir de 14 ans : 5 €). Possibilité de faire 3 chèques.

Vous êtes aussi libres de gérer vos heures et vos jours de discipline selon les disponibilités.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la municipalité, rubrique associations ou nous contacter.

Les filles de la Gym !



**Association des
Parents d'Elèves**
contact@ape.beruges.fr
Facebook APE Béruges

OPERATION JUS DE POMME Samedi 8 Octobre

L'APE renouvelle son opération de fabrication et vente de jus de pommes dans le but de faire des bénéfices pour aider l'école dans différents projets.



Le pressage et la mise en bouteille auront lieu le **samedi 8 Octobre à Secondigny** dans les Deux-Sèvres.

Tarif : 2,00 € si bouteilles redonnées avant pressage ; sinon 2,50 € la bouteille d'1 litre.

Les bouteilles vides devront être sans bouchon et parfaitement lavées. Les bouteilles sont réutilisées pour la mise en bouteille donc nous nous laissons le droit de refuser vos bouteilles si elles ne sont pas correctes.

La récupération des bouteilles a lieu le **8 Octobre de 9H30 à 10H30 sur la place de l'église**. Si vous avez des bacs en plastique vide, merci de nous les prêter afin de transporter les bouteilles.

Les bouteilles pleines seront à récupérer le samedi 8 Octobre à 15H sur la place de l'église.

Nous avons besoin de bras pour la mise en caisse des bouteilles mais également de véhicules pour le transport. Sans votre aide pour cette journée, celle-ci ne pourra pas avoir lieu. Merci de nous informer de votre présence pour cette journée.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: contact@ape.beruges.fr



Comité de Jumelage

Emmanuelle Bonnet 06 72 02 23 87
jumelage@beruges.fr

Ça vous dirait un week-end en Catalogne ?

C'est possible avec le Comité de Jumelage.

Nos amis d'**Avinyonet del Penedès** peuvent nous recevoir **du 28 octobre au 1er novembre 2022**.

Alors, si vous êtes intéressé es, n'hésitez pas à nous contacter jumelage@beruges.fr

Nous vous renseignerons avec grand plaisir.



FEPS Judo - Ju-Jitsu

Sandrine Saïd - 06 80 73 68 28
judo@feps.beruges.fr

La saison 2022/2023 est lancée... Les cours ont repris le mardi 13 septembre dans la joie et la bonne humeur. Si vous voulez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir :

- le mardi et/ou le vendredi de 18h30 à 19h30 pour les enfants de 5 à 12 ans
- le mardi et/ou le vendredi de 19h45 à 21h15 pour les 12 ans et plus ainsi que les adultes.

Nous prêtons les kimonos et il y a 3 séances d'essais. Notre nouveau cours de Qi Gong se tient le mardi de 10h à 11h. Il y a 2 séances d'essais.

Les tarifs pour le judo :

- 41€ pour la licence à laquelle se rajoute 5€ ou 12€ de cotisation Feps,
- 75€ pour l'année.

Les tarifs pour le Qi Gong :

- 150€ pour l'année auquel se rajoute 12€ de cotisation Feps

N'hésitez pas à nous joindre pour plus de renseignements ou venez directement au dojo où l'on sera ravi de vous y accueillir.



FEPS Danse Moderne

Aude Maitrepierre 06 07 16 93 49
danse.fepsberuges@yahoo.fr

La section Danse FEPS Béruges vous propose cette année, en plus du Modern Jazz (enfants à partir de 4 ans et adultes) et de la ZUMBA, 2 nouveaux styles de Danse, Reggaeton et Country/Danse en ligne.

Les cours se déroulent à la salle des fêtes de Béruges.

Reprise des cours le 22 septembre. 2 cours d'essais.

Prévoir un certificat médical.

Les horaires :

- Modern Jazz enfants (plusieurs créneaux suivant les âges) : mercredi de 13h30 à 17h45
- Modern Jazz Adultes : mercredi 18h15 à 19h45
- Zumba : mercredi de 19h45 à 20h45
- Reggaeton : mercredi de 20h45 à 21h45.
- Country/Danse en ligne : jeudi à 18h30 ou 19h30 (à définir suivant les niveaux et le nombre d'inscriptions)

Les tarifs :

- Courty / Danse en ligne : 100€
- Modern Jazz, Reggaeton et Zumba :
 - de 141€ pour 45 min de cours à 186€ pour 1h30 de cours.
 - nouveauté cette année pour la Zumba : carte 10 cours à 55€
 - + Adhésion FEPS : 5 ou 12 € (en fonction de l'âge)
 - + Costumes (Modern Jazz et Reggaeton) : 10€
- Réduction famille : 10€ par membre
- Réduction si plusieurs cours : -40% sur le 2ème cours et -60 % sur le 3ème cours.

Renseignements :

Téléphone : 06 07 16 93 49 (privilégiez sms)
Facebook / Messenger : Danse Béruges
Messagerie : danse.fepsberuges@yahoo.fr

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.



FEPS « Les Castors de Béruges »

Fabien DUGRILLON 06 21 59 88 12

Les Castors VTT (club affilié à l'UFOLEP) vous donnent rendez-vous **tous les dimanches matins au stade Paul Mullen** pour des sorties VTT sur Béruges et ses alentours, ou pour participer aux randonnées organisées sur le département.

Nous comptons également des cyclotouristes qui parcourent les routes du secteur, les jeudis et les dimanches matins.

Les jeunes peuvent nous rejoindre dans leur 12ème année (né à partir du 01/01/2011).

Les VTTistes équipés d'un vélo avec assistance électrique sont également les bienvenus.

Pour vous permettre de découvrir nos activités, **la première année, nous offrons la licence !**

Si tu (vous) es (êtes) capable de parcourir environ 20 kms par beau temps, vous avez le niveau pour débiter avec nous. Casque obligatoire.

Dimanche matin 6 novembre aura lieu la **26ème Randonnée VTT et Marche de la BERUGEOISE** avec la formule d'avant Covid (Café d'accueil, ravitaillement et apéro), sauf contre-indications sanitaires.

Parlez-en autour de vous et venez nombreux !!!

Bons chemins



FESTI86 Festival de théâtre

Renseignements / Réservations

Office de tourisme de Vouillé 05 49 51 06 69

Nous sommes très heureux de vous présenter ce programme élaboré sur 3 week-ends, tout spécialement pour fêter avec vous les 30 ans du festival Festi 86. Nous espérons qu'il saura vous plaire et nous vous attendons nombreux pour célébrer un anniversaire sous le signe de l'humour et des rires partagés. Nous vous remercions pour votre fidélité qui a permis, grâce également au soutien sans faille de tous nos partenaires institutionnels que nous saluons ici, à Festi 86 d'arriver jusqu'à ses 30 ans.

L'équipe de Festi 86

Les spectacles au programme à la salle des fêtes de Béruges :

**Vendredi 30 sept.
À 20h45**

LA PERRUCHÉ

De A. Schebat

Par 1, 2, 3 Comédie

Un couple attend des amis pour le dîner, mais ceux-ci n'arriveront jamais... S'agit-il d'un accident, d'une séparation, d'un cambriolage ? A confronter leurs visions radicalement opposées, ils enchainent les quiproquos absurdes et les révélations intimes, remettant en cause, sans s'en rendre compte, les fondements de leur propre couple apparemment sans problème. (...) Quiproquos, révélations intimes... L'absence des uns fait le malheur des autres ! Un pur moment de détente en perspective...

**Samedi 1er octobre
À 14h45**

LADIES FIRST, une autre histoire des Kennedy

De C. Sadoum, B. Le Cottier
Par Les Affranchis

Une comédie historique : 1962, Jackie Kennedy délaisée par JFK bouscule les codes. Sa rébellion menace de faire voler en éclats l'image idyllique de la femme américaine soumise et obéissante, ce qui déplaît fortement au puissant patron du FBI, J. Edgar Hoover. Aidé de son complice de toujours, il va mettre en place un plan machiavélique pour maintenir son emprise.

**Samedi 8 octobre
À 14h45**

CRÈVE L'OSEILLE

De S. Jaubertie

Par Le Théâtre entr'ouvert

Crève l'oseille est un cri de rage, mais aussi une version contemporaine de Guignol. Tout est repris de la tradition lyonnaise : le compère Gnafon, les affreux, les gendarmes, la gouaille et le patois, les bastonnades, les spécialités culinaires de la capitale des Gaules... Mais cette joyeuse troupe est bien de notre temps. Ces figures sorties du XIXe siècle se heurtent à notre époque dans ce qu'elle a de plus sombre : misère sociale et alcoolisme, travailleurs exploités et patrons avides, trafics de drogue et règlements de compte... (...) Cette comédie sociale se déroule sous nos yeux de grands enfants qui ont bien du mal à ne pas crier (...) : « Guignol ! Guignol ! ».

**Samedi 8 octobre
À 20h45**

POTINS D'ENFER

De J.N. Fenwick

Par La Compagnie du Point du jour

L'enfer, c'est les autres... Ou quand la mort permet la rencontre de trois personnages que tout semble opposer ! Coralie, Christian et Gonzague parviennent ensemble dans l'espace confiné d'un lieu clos. Coralie devine qu'ils sont morts. Une telle situation ne peut être en aucun cas confortable. Mais pourquoi serait-elle forcément désespérante ou désespérée ? N'est-il pas plausible qu'un tel enfer reste humain, inattendu, cocasse, et que les discussions s'y déroulent par besoin de tuer le temps, de se mettre en valeur, de s'amuser ? Comme dans un compartiment de train ou de salle d'attente ? L'enfer n'est-il pas avant tout pavé de potins ?

Tarifs :

Plein tarif : 10€

Enfant (moins de 12 ans) : Gratuit

Carte Pass 3 spectacles : 24€

Lycéens et étudiants,

et demandeurs d'emploi et RSA : 7€ (carte pass : 15€)

Economisons l'EAU

Contexte général

Le département de la Vienne connaît une sécheresse sans précédent, accentuée par des phénomènes de canicule. Dans ce contexte, les ressources en eau potable sont très vulnérables et de nombreux appels à la modération ont été lancés depuis mai 2022.

Un risque de pénurie d'eau potable dans le département

Le département de la Vienne est marqué depuis août 2021 par un très fort déficit de pluie qui a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines, et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées. Certaines nappes présentent des niveaux historiquement bas.

Adopter des éco-gestes cet été et tout au long de l'année

Dans le contexte de sécheresse, nous appelons chaque foyer à utiliser l'eau de manière économe et raisonnée. Il est demandé de limiter ses usages en eau potable au strict nécessaire par des gestes simples du quotidien :

- se laver en prenant des douches rapides plutôt que des bains,
- fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage,
- nettoyer ses légumes dans une baignoire et réutiliser cette eau pour arroser les plantes,
- équiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs,
- choisir des appareils ménagers économes en eau.

D'autres **conseils et bonnes pratiques** sont consultables sur les **sites web de Grand Poitiers** : grandpoitiers.fr/eau

Sont interdits :

- l'arrosage des pelouses et massifs fleuris et plus largement des espaces verts et terrains de sport et de golfs (sauf exception)
- le remplissage et la vidanges des piscines privées de plus d'1m3,
- le lavage des véhicules à domicile et par les professionnels (sauf impératif sanitaire)
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire)
- l'alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement

Sont interdits, entre 11h et 18h : - l'arrosage des jardins potagers,

- l'irrigation agricole au goutte-à-goutte pour les cultures suivantes : maraîchères et légumes de plein champ, melon, noyers, plantes à massifs et pépinières, plantes aromatiques et médicinales, tabac, truffiers et vignes (excepté les prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées).



Expression des conseillers

Tribune de la liste « Béruges, Ensemble construisons notre avenir »

A l'ordre du jour du CM du 30/08, vote des affaires courantes, seules nos 8 questions diverses amènent à débats.

Présentation de GP par sa Présidente, invitée de notre Maire. Modification du PLUI, le vote de 2021 a été repoussé à 2025... 3 artisans bérugeois sollicitaient depuis la précédente mandature, une ZA pour se développer. De guerre lasse, 1 a cessé son activité, 2 ont quitté la commune. Nous le rappelons une fois encore, il faut préserver nos entreprises pour faire vivre « les » commerces, ne pas devenir une cité dortoir ou un jardin à promeneurs sans compensation de GP.

Non-sens : GP envisage la suppression de la déchetterie de Fontaine le conte, ses usagers devront se rendre à celle de Ligugé...

Nous avons été surpris de découvrir qu'à la suite de notre recours lors de la censure d'une de nos tribunes, la commune a déboursé 1700 € pour sa représentation ! La commune n'est-elle pas assurée ? M. le Maire nous a indiqué avoir choisi un avocat de son réseau plutôt que celui de l'assurance pris en charge par cette dernière... Déconcertant, alors que dans ce contexte de hausse des énergies, d'inflation des produits et des services, nous avons demandé une révision des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune...

M. le Maire nous a qualifiés d'opposants, mais nous sommes à la seule place offerte, et ce dès les élections. Aucune proposition à notre endroit n'a été faite, malgré nos seulement 9 voix d'écart. Le premier échange officiel fut lors du premier CM, lors duquel on ne nous a accordé aucune délégation. Mais nous ne sommes pas dans la négation systématique, puisque nous n'avons voté contre que dans 4 % des délibérations et toujours dans l'intérêt de Béruges et des bérugeois, notamment financier.

gbonnet@beruges.fr; fbrunet@beruges.fr; ppuygrenier@beruges.fr